









# Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 12 juin 2018

**Compétences qualifications** 

Le Copanef publie la liste des certifications nouvellement éligibles au compte personnel de formation

#### **Financement**

<u>L'Igas appelle l'État à concevoir les conventions d'objectifs et de moyens des Opca comme des outils de régulation des politiques de formation professionnelle</u>: L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a remis son rapport relatif à l'évaluation des conventions d'objectifs et de moyens des 20 Opca et 25 Opacif, responsables de la gestion de près de 7 milliards d'euros de contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle continue. Au-delà du bilan, il s'agit de préparer le suivi de l'action des futurs opérateurs de compétences, au service des politiques de formation professionnelle.

### Insertion des jeunes

<u>Des discriminations d'accès à l'apprentissage</u>: Comprendre pourquoi certains jeunes potentiellement candidats à une formation par apprentissage peinent, voire échouent, à intégrer cette filière de formation, et le rôle que peut jouer la dimension des discriminations dans un tel processus. (Céreq)

Régions de France et le Medef en accord sur l'apprentissage : Objectif : réaffirmer la vision de l'apprentissage défendue par les Régions et l'organisation patronale.

## Offre formation

<u>Pôle emploi crée une nouvelle aide aux entreprises dans le cadre des "10 000 formations aux métiers du numérique"</u>: Pôle emploi et le réseau de la Grande école du numérique sont mobilisés pour déployer cet ambitieux programme de formation ciblé vers les jeunes et les demandeurs d'emplois les moins qualifiés.

Nouvel appel à labellisation "Grande école du numérique" pour former 5 000 personnes d'ici 2019

#### Orientation

<u>Plan d'investissement dans les compétences : 200 millions d'euros alloués à la formation des salariés en insertion du secteur de l'insertion par l'activité économique</u>











<u>Actifs en quête de mobilité recherchent désespérément une structure d'accompagnement</u>: La troisième édition de l'Observatoire des trajectoires professionnelles publiée lundi 28 mai révèle une volonté de mobilité parmi les actifs mais une difficulté à identifier les outils pour les aider à réaliser ces transitions.

### Politique emploi

<u>Muriel Pénicaud annonce 10 000 formations aux métiers de la transition écologique</u> : 10 000 formations cofinancées par Pôle emploi dans le cadre des POE de la transition écologique.

<u>Fragilisées, les Maisons de l'emploi mobilisent leurs partenaires pour définir une stratégie globale</u>: Alors que l'État a réduit de moitié sa dotation aux maisons de l'emploi (MDE) cette année (moins 10 millions d'euros) et ne les financera plus du tout en 2019, celles-ci organisent une semaine de portes ouvertes pour faire connaître leurs actions en faveur de l'emploi sur les territoires.

### Politique régionale

<u>Des formations pour les saisonniers dans quatre régions</u>: 380 personnes travaillant de façon saisonnière dans le tourisme (hôtellerie de plein air, remontées mécaniques, thermalisme, ports de plaisance...), dans les régions Centre-Val de Loire, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont pu bénéficier de formations de septembre 2017 à mars 2018 grâce à « Tremplin Saisonnier ».

#### Réforme formation

<u>Formation professionnelle et apprentissage : la transformation est enclenchée</u>: Muriel Pénicaud a présenté en conseil des ministres vendredi 27 avril son projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Après le vote de la loi, en théorie fin août ou début septembre, la phase de mise en œuvre sera cruciale tant les transformations et les enjeux sont importants.

<u>Réforme de la formation : où va l'orientation ?</u> En matière d'orientation, la communication du gouvernement relative à la transformation du système de formation s'est concentrée sur l'évolution du conseil en évolution professionnelle. Explications.

<u>Projet de loi avenir professionnel : temps de formation, les arbitrages</u> : Le temps de formation est, par principe, un temps de travail effectif. Le projet de loi définit des dérogations possibles à ce principe.

<u>Projet de loi "avenir professionnel" : certification des organismes de formation, les arbitrages</u> : Comme cela avait déjà été présenté, le PDL prévoit qu'à compter du 1er janvier 2021, les prestataires de formation devront être certifiés sur la base de critères définis par décret en Conseil d'Etat.

<u>Les points clés du futur système de financement de la formation et de l'apprentissage</u>: À partir de 2019, les entreprises verseront une contribution unique. Celle-ci sera collectée par les Urssaf à partir de 2021.











"L'orientation est la clé de la réussite de l'apprentissage" (Hervé Morin): Hervé Morin, président de Régions de France, a souligné s'exprimer au nom des 13 Régions pour évoquer les faiblesses du système d'apprentissage, selon lui fortement liées aux carences du système d'orientation.

<u>L'accompagnement des individus, facteur déterminant pour la réussite de la réforme de la formation</u>: L'audition organisée le 16 mai par la commission des affaires sociales du Sénat a permis de faire émerger des points de vigilance et d'identifier des compléments à apporter au projet de loi qui va réformer la formation professionnelle et l'apprentissage.

<u>Projet de loi "avenir professionnel" : la commission des affaires sociales du Sénat nomme trois rapporteurs</u>

Renforcer l'orientation pour réussir la réforme de l'apprentissage (audition des organisations patronales à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale): Globalement satisfait par les grandes orientations de la réforme à venir, le Medef s'inquiète toutefois du choix d'une trop grande individualisation de la formation professionnelle.

<u>Projet de loi « avenir professionnel » : douze amendements adoptés en commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale</u> : Ils viennent préciser des dispositions concernant l'orientation des jeunes et l'apprentissage en général.

<u>L'accompagnement, clé de la réussite du projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel"</u>: Sur fond d'individualisation des droits, les organisations syndicales représentatives regrettent à nouveau la monétisation du compte personnel de formation et appellent à renforcer l'accompagnement.

Les organisations syndicales appellent à développer le paritarisme régional

<u>Réforme de l'apprentissage : le gouvernement a lancé une évaluation du futur système de financement</u> : Le gouvernement effectue une évaluation de la dotation qui sera allouée aux régions pour majorer le coût des contrats d'apprentissage.

<u>Projet de loi "avenir professionnel" : la reconversion professionnelle fait partie des sujets à améliorer :</u> À côté du CPF, le projet de loi « avenir professionnel » instaure un « CPF transition professionnelle » pour financer les formations longues en vue d'une reconversion comme le permet aujourd'hui le Cif.

Deux amendements présentés par le gouvernement revoient le dispositif du CPF de transition et le calendrier des futurs opérateurs de compétences: Le premier, relatif à l'article premier alinéa 70, simplifie les modalités du dispositif du CPF de transition et le met à la main d'une « commission paritaire interprofessionnelle régionale ». Le second, relatif à l'article 19 alinéas 92 et 93, accélère le calendrier de la transformation des Opca en opérateurs de compétences. Chaque branche professionnelle a jusqu'au 31 octobre 2018 pour désigner, par accord, un opérateur de compétences.

<u>Projet de loi avenir professionnel : un amendement gouvernemental clarifie les missions des chambres</u> consulaires en matière d'apprentissage











"Les commissions paritaires interprofessionnelles régionales confirment le rôle des partenaires sociaux" (Muriel Pénicaud): Aux termes de l'amendement gouvernemental AS1464 présenté devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, il est proposé de créer au niveau régional des structures paritaires interprofessionnelles dédiées à l'accompagnement du projet de transition professionnelle des salariés.

Muriel Pénicaud lance une mission visant à déterminer le périmètre d'intervention des opérateurs de compétences

Projet de loi avenir professionnel : les trois amendements qui changent la donne (texte issu de la commission des affaires sociales) : L'examen en commission des affaires sociales du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » s'est achevé le 1er juin. Sur les 297 amendements adoptés, trois corrigent l'architecture financière, les modalités du CPF de transition et le calendrier de l'installation des futurs opérateurs de compétences. Dans la nouvelle version du projet de loi, les exonérations de taxe d'apprentissage ont été rétablies. Dans ce schéma, France compétences devient l'unique destinataire des contributions des entreprises à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Le dispositif du CPF de transition est simplifié et confié à une commission paritaire interprofessionnelle régionale. Enfin, les branches professionnelles ont jusqu'au 31octobre 2018 pour désigner, par accord, un opérateur de compétences.

La "contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance" alimentée par deux canaux distincts: L'amendement AS1480 [1] à l'article 17 introduit deux canaux de financement distincts. L'un pour la contribution à la formation professionnelle, l'autre pour la taxe d'apprentissage. Lesquelles forment la « contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance ».

La commission des affaires sociales conserve l'esprit du projet de loi avenir professionnel en matière d'orientation: Sur la quarantaine d'amendements relatifs au conseil en évolution professionnelle (article 3) et la centaine relatifs aux nouvelles attributions régionales en matière d'orientation (article 10), seuls douze ont finalement été adoptés par la commission. Parmi ceux-ci, aucun ne bouleverse en profondeur l'esprit et l'architecture du système défini par le projet de loi.

"L'appli CPF va permettre de passer du droit formel au droit réel" (Muriel Penicaud): Au terme d'un concours piloté par la Fédération de la formation professionnelle (FFP), les étudiants lauréats du Hackaton Hack ta formation se sont retrouvés mardi 5 juin au 127 rue de Grenelle, pour présenter à Muriel Pénicaud leur vision de la future application CPF (compte personnel de formation).

<u>Le gouvernement prépare des amendements en faveur de l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage</u>

Les personnels des Fongecif en partie transférés vers les nouvelles commissions paritaires interprofessionnelles régionales en charge du CPF de transition (Catherine Fabre et Sylvain Maillard rapporteure et porte-parole)